



Thomas Laqueur, *Le sexe en solitaire : contribution à une histoire culturelle de la sexualité*, Paris, Gallimard, 2005, 512 p., 29,90€.

Sylvie Chaperon

DANS **REVUE D'HISTOIRE MODERNE & CONTEMPORAINE** 2006/4 n^o 53-4 , PAGES 211 À 211
ÉDITIONS **BELIN**

ISSN 0048-8003

ISBN 2701143446

DOI 10.3917/rhmc.534.0211

Date de mise en ligne : 01/12/2006

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2006-4-page-211?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Belin.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Comptes rendus

THOMAS LAQUEUR,

*Le sexe en solitaire : contribution
à une histoire culturelle de la sexualité,*
Paris, Gallimard, 2005, 512 p., 29,90 €.

En contribuant à l'histoire de la masturbation, Thomas Laqueur aborde un domaine déjà très exploré par les historiens. Le sous-titre de son ouvrage indique qu'il vise moins l'érudition ou la synthèse que la question des

causalités en histoire de la sexualité. L'ouvrage est en effet entièrement construit sur une question : pourquoi le sexe solitaire devient-il une grave question de morale sexuelle à l'aube du XVIII^e siècle ? La périodisation dégage ainsi les siècles où le péril masturbatoire s'enfle, se transforme, puis décline (du XVIII^e à 1960) de ceux, précédents ou ultérieurs, pour lesquels l'onanisme compte peu.

Les médecins et les philosophes antiques, grecs et romains, associent la masturbation aux rustres, aux esclaves ou aux femmes, mais ne la condamnent pas. La tradition juive se montre surtout préoccupée de la continuité des lignées et des pollutions (séminal ou menstruelle). Onan est puni parce qu'il refuse de procréer. Les prédicateurs et théologiens chrétiens hiérarchisent les péchés sexuels : le viol, l'inceste, le concubinage, la bestialité, la fornication, l'adultère et la sodomie, sont autrement plus peccamineux que la masturbation. Ces quelque cent pages qui balayent avec brio une vingtaine de siècles peuvent se lire comme une initiation à l'histoire comparée des sexualités. À plusieurs reprises, l'auteur souligne l'abîme conceptuel qui sépare la civilisation des Lumières de celles qui précèdent et démontre la difficulté de traduire ou d'importer des notions modernes dans d'autres espaces mentaux.

À l'inverse, le xx^e siècle inaugure l'âge de la masturbation bienfaisante. Si certains sexologues tels Iwan Bloch, Auguste Forel ou Wilhelm Stekel estiment précocement la masturbation normale et bénigne, le caractère inoffensif de la pratique ne s'impose pas aux yeux des experts. Par étapes, les maladies somatiques imputées à ce vice régressent tandis que les dégâts psychologiques liés à la culpabilité, au manque de volonté et à l'associabilité prennent le relais. Le modèle freudien vient alors à point nommé pour se substituer aux vieux schémas de Tissot ou de la dégénérescence. La civilisation exige le dépassement de l'autoérotisme (notion venue d'Havelock Ellis), stade normal de l'enfance. Ce point de vue s'imposera largement, avant que de nouveaux sexologues (Alfred Kinsey, William Master et Virginia Johnson) ne le contestent. La proposition freudienne peut par ailleurs être retournée : l'épanouissement individuel passe par l'exploration de l'autoérotisme, revendication portée par les féministes ou les gays principalement. La masturbation devient un acte de libération individuelle, une pratique de culte du moi. Ce dernier chapitre, rapide, évoque surtout les féministes, artistes ou stars du porno, principalement américains.

Tout commence donc à l'aube du XVIII^e siècle, « vers 1712 ou dans ses eaux là » quand paraît *Onania*, un bref traité qui invente une maladie nouvelle et propose son remède, au prix fort. L'auteur est identifié comme étant John Marten, chirurgien et charlatan, poursuivi pour obscénité quelques années plus tôt. En un demi-siècle, le nouveau mal se hisse depuis Grub street au pinacle des Lumières, entrant dans les grandes encyclopédies, les dictionnaires de médecine et inspirant les plus illustres, tels Samuel Auguste Tissot ou Jean-Jacques Rousseau. Il faudra quelques 200 ans pour l'en déloger.

Le principal mérite de l'ouvrage de Thomas Laqueur est de discuter brillamment les interprétations historiographiques déjà apportées : la peur profane de la masturbation

n'est pas un avatar de la séculaire culture sexuelle chrétienne, ni une vieille erreur progressivement rectifiée, ni même un dérivé de la hantise bourgeoise du gaspillage. Si elle a à voir avec les nouvelles normes de l'hétérosexualité et les nouvelles formes de l'exercice du pouvoir analysées par Michel Foucault, Thomas Laqueur en fait « le péché d'un temps qui a créé l'idée d'une société en tant qu'intermédiaire entre l'État et l'individu, et d'une économie tributaire du désir de plus et de toujours plus » (p. 303). L'invention de la masturbation, ce « mélange paradigmatique de fantaisie et d'imagination, de secret, de solitude, d'addiction et d'excès » (p. 272) rencontre les grandes préoccupations du mercantilisme ou de la montée de la lecture privée et silencieuse, elle est une expression culturelle de la civilisation démocratique, la sexualité du moi individualiste et désirant, elle représente la frontière de la civilisation moderne, qui exige l'autorégulation.

La principale faiblesse de l'ouvrage en constitue l'envers : l'ampleur donnée à cette thèse nuit aux mille autres questionnements qui auraient pu surgir. Il ne sera guère difficile de prendre en défaut son deuxième chapitre qui brosse la fresque de « l'essor de la masturbation d'*Onania* au Web ». Les historiens noteront par exemple que les inflexions du discours psychiatrique et psychologique fin de siècle passent largement à la trappe. Plus généralement, il aurait été intéressant d'observer comment les positions d'énonciation colorent la production discursive contre la masturbation. Si, fidèle à son premier livre, Thomas Laqueur souligne les enjeux de classes, de race ou de genre, en revanche les contextes nationaux, les changements générationnels, les disciplines universitaires, les corps professionnels qui se lisent aussi dans ces textes, ne sont guère étudiés pour eux-mêmes. Thomas Laqueur produit donc un vaste récit, s'attachant aux grandes lignes de continuité, aux arguments récurrents et aux principaux moments de rupture.

Sylvie CHAPERON

SEAN BRADY,

*Masculinity and Male Homosexuality
in Britain, 1861-1913,*
Basingstoke, Palgrave/MacMillan, 2005,
265 p., £. 50.00.

Cet ouvrage s'inscrit dans le renouveau de l'historiographie gay que connaît l'Angleterre depuis environ cinq ans, avec des historiens comme H. G. Cocks, Matt Cook ou Matt Houlbrook. À la différence de ces auteurs, qui ont choisi d'explorer, à partir

d'archives inédites, et en se concentrant pour l'essentiel sur l'exemple londonien, la mise en place des subcultures et des identités homosexuelles dans l'Angleterre du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle, Brady entreprend, en six chapitres synthétiques (Histoire, Masculinité, Presse nationale, Législation, Résistance et Vies), de revisiter un certain nombre de lieux communs de l'historiographie gay et de les passer au crible de la recherche la plus récente, en particulier des études consacrées à l'histoire des masculinités, dans la lignée des travaux de Joanna Bourke et John Tosh.

Son argumentation est centrée sur ce qu'il considère comme une exception britannique : le refus de reconnaître l'existence de relations sexuelles entre hommes au sein de la société victorienne et edwardienne. Cette « culture de la résistance », qui impliquait que soit maintenu un silence total sur cette question, tant au niveau législatif, médical que médiatique, aurait eu pour souci de protéger le statut de la masculinité britannique, fragilisé par les tensions existant entre l'univers domestique et le monde professionnel. Alors que l'idéal masculin était défini, dans la sphère privée, par la capacité de l'homme marié à entretenir son épouse et sa famille, mais aussi à affirmer son autorité sur eux, il n'en continuait pas moins de vivre dans un espace public presque exclusivement masculin, où

la virilité s'entendait à la fois comme statut social – notamment l'indépendance financière et la capacité de voter, deux critères problématiques pour les hommes issus des classes populaires –, mais aussi comme participation à des sociabilités masculines, tacitement teintées d'homoérotisme. Selon Brady, et l'on peut sans aucun doute le suivre sur cette voie, la nature de ces attirances était parfaitement comprise par la société de l'époque, qui tolérait cette situation à condition qu'elle restât du domaine du non-dit. Cependant, si un scandale devait éclater, alors les hommes concernés seraient désignés comme des déviants coupables de désirs aberrants, des exceptions indignes de l'idéal de masculinité, et rejetés comme étrangers à la communauté nationale. Pour Brady, qui reprend ici les travaux de Cocks¹, c'est donc bien le caractère « indicible » et « innommable » des relations sexuelles entre hommes qui a constitué le cadre déterminant la construction de soi des homosexuels britanniques à la fin du XIX^e siècle.

Brady va cependant plus loin. Prenant appui sur cette première conclusion, il entend mettre à bas « l'approche médico-légale » qui a dominé le champ depuis les analyses de Michel Foucault et de Jeffrey Weeks. S'il reconnaît les apports indéniables du travail pionnier de Weeks² pour la connaissance de l'homosexualité en Grande-Bretagne, il n'en livre pas moins une lecture très critique de l'approche constructionniste. En particulier, il rejette comme « hautement mécaniste » et « a-historique » l'idée selon laquelle les identités homosexuelles seraient « produites » par des instances de contrôle comme les institutions judiciaires ou médicales, alors même que celles-ci entretiennent le silence sur la question. Il note en particulier qu'en Grande-Bretagne, la plupart des travaux de sexologie alors accessibles étaient d'origine française ou germanique, et qu'ils furent largement censurés, ce qui le conduit à remettre en cause les conclusions de Michel Foucault sur « l'explosion discursive » en matière de sexualité, qu'il considère comme un phénomène majoritairement « continental », et à réaffirmer la validité de « l'hypothèse répressive ». Il réfute de même l'hypothèse d'une logique de « l'aveu » dans le cas britannique, alors que le royaume n'a pas connu la Contre-Réforme. L'idée que les homosexuels auraient élaboré un « discours en retour » aux discours dominants, qui aurait servi de point d'ancrage à la prise de conscience identitaire, est également contestée et des exemples comme ceux de John Addington Symonds ou Edward Carpenter sont considérés comme exceptionnels et d'ailleurs peu probants, puisque leur œuvre resta inédite ou largement ignorée. Rappelant qu'à la fin du XIX^e siècle, le modèle britannique s'impose sur une large partie du monde, il en déduit que la thèse de Foucault pêche par « gallocentrisme » et n'est « guère plus qu'une analyse philosophico-historique des Français et, par extension, du contexte culturel européen catholique romain » (p. 10).

On trouve dans le livre de Sean Brady nombre d'analyses pertinentes, notamment lorsqu'il rappelle la fonction libératoire, bien plus que contraignante, des écrits de sexologues comme Havelock Ellis sur de nombreux homosexuels, ou lorsqu'il nous invite à mieux prendre en compte le rôle des acteurs individuels, plutôt que des institutions envisagées trop souvent de manière monolithique, dans la mise en discours de l'homosexualité : ainsi des changements de rédacteurs en chef à la tête du quotidien *The Times* pour comprendre les ruptures chronologiques et l'apparente incohérence de la couverture des procès pour sodomie par le journal. Certaines assertions paraissent cependant erronées, comme lorsqu'il affirme qu'en Grande-Bretagne, la littérature médicale et la

1. H. G. COCKS, *Nameless Offences: Homosexual Desire in the Nineteenth Century*, Londres, I. B. Taurus, 2003.

2. JEFFREY WEEKS, *Coming Out: Homosexual Politics in Britain from the Nineteenth Century to the Present*, London, Quartet Books, 1991 [1^{re} éd. 1977].

littérature prescriptive ne faisaient pas le lien entre masturbation et inversion. Son insistance à faire du refus de discuter les thématiques homosexuelles dans la presse, au nom de l'honneur national, une exception britannique, est également problématique, alors que de nombreux exemples montrent que c'est également le cas en France, même si ce n'est sans doute pas aussi systématique. Brady semble de fait convaincu que la dépénalisation de l'homosexualité en France, qu'il situe à tort en 1805, impliquait non seulement la tolérance des relations sexuelles entre hommes, mais qu'elle aurait également permis une discussion ouverte sur le sujet. Or cette tolérance, en soi fort relative, même au plan pénal, du fait des poursuites possibles pour outrages aux bonnes mœurs, reposait prioritairement sur le maintien des relations homosexuelles dans l'anonymat de la sphère privée, et partageait donc bien des traits communs avec la situation britannique.

D'une manière générale, la principale faiblesse de l'ouvrage tient à son parti pris résolument anglo-centré. En rejetant en bloc le courant constructionniste, et ce qu'il considère comme une historiographie « française » – un comble quand on sait à quel point l'histoire de l'homosexualité a eu du mal à s'imposer dans notre pays –, il en vient à opposer trait à trait un modèle français et un modèle britannique qui, bien que différents, n'en sont pas moins proches, et s'influencent mutuellement par le biais de la circulation des élites homosexuelles, que ce soit à la faveur de rencontres intellectuelles (par exemple entre Oscar Wilde et André Gide) ou à la suite de scandales.

S'il conviendrait donc de le nuancer très largement, le travail de Sean Brady n'en ouvre pas moins des perspectives stimulantes. Il montre en particulier l'intérêt de replacer l'histoire de l'homosexualité dans un cadre historique plus large, et notamment la nécessité de penser conjointement genre et sexualité, en envisageant les relations entre hommes comme partie prenante d'une histoire des masculinités, elle-même intimement liée à l'histoire des identités nationales.

Florence TAMAGNE

MATT HOULBROOK,

*Queer London. Perils and Pleasures
in the Sexual Metropolis, 1918-1957,*

Chicago, The University of Chicago Press, 2005,
384 p., £ 20.50.

Depuis quelques années, une nouvelle génération d'historiens, certes influencée par les travaux précurseurs de Jeffrey Weeks, mais également attentive aux recherches menées outre-atlantique, a, en quelques ouvrages³, profondément renouvelé et élargi notre connaissance de l'histoire des homosexuels britanniques. Après Matt Cook et H.G. Cocks, qui s'étaient davantage intéressés au XIX^e siècle, Matt Houlbrook nous propose une relecture passionnante du Londres *queer* des années 1918-1957 (de l'après Première Guerre mondiale au rapport Wolfenden), qui n'est pas sans rappeler, dans son projet, comme dans certaines de ses conclusions, le *Gay New York, 1890-1940* de George Chauncey.

Queer London est avant tout exemplaire en tant qu'exercice de géographie urbaine. L'étude des grandes métropoles, Paris, Londres, Amsterdam, New York a été privilégiée par les historiens des homosexualités, justement parce que le brassage de population, la rupture des liens traditionnels, notamment familiaux et religieux, l'anonymat propre à la

3. Voir notamment H. G. COCKS, *Nameless Offences, op. cit.*, et Matt COOK, *London and the Culture of Homosexuality 1885-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003. Voir aussi H. G. COCKS, M. HOULBROOK, *Palgrave Advances in the Modern History of Sexuality*, Basingstoke, Palgrave, 2006.

grande ville étaient pensés comme essentiels à la construction d'une identité homosexuelle moderne. Pour Matt Houlbrook, il ne s'agit pas, cependant, de réduire la ville de Londres à un « arrière-plan passif », mais bien de mettre en évidence son rôle d'agent, qui modèle, transforme et contraint l'expression des cultures homosexuelles modernes. Son action est cependant contradictoire, car plaisir et danger sont ici intimement liés. Si l'expérience de la grande métropole est libératoire pour certains, elle est aliénante pour d'autres et il serait erroné d'envisager la ville comme une force uniformisatrice, qui produirait une forme « singulière et hégémonique » d'homosexualité. Bien au contraire, l'un des principaux intérêts du livre, qui justifie le choix du terme *queer* dans son titre, est d'attirer l'attention sur la diversité des manières de vivre ou de se penser alors comme « homosexuel », en fonction de son appartenance de classe, de son origine ethnique, de son âge, de son genre, de son lieu d'origine ou de résidence et, davantage encore, de souligner que la culture *queer* urbaine fut dans une large mesure créée et façonnée par des hommes qui ne se sont jamais eux-mêmes considérés comme tels.

S'appuyant sur des sources qui n'avaient pour partie jamais été mobilisées (rapports de police, articles de presse, journaux intimes, correspondances, premier guide gay), Houlbrook décrit un monde où les frontières entre « normalité » et « anormalité » sont brouillées, où chacun ne dispose pas de la même carte pour lire l'espace urbain, et où la ville réelle s'efface parfois au bénéfice d'une ville imaginaire, ou plus exactement imaginée en fonction des parcours personnels, des hasards et des rencontres. C'est aussi une géographie conflictuelle, où l'espace se dispute et se conquiert. Pour les associations puritaines, mais aussi les forces de police, qui exercent une surveillance attentive autour des parcs et des urinoirs, des gares, des salles de spectacle et des espaces commerciaux, essentiellement dans le centre ville, la ville *queer* est une ville qui empiète sur l'espace public, menace la circulation des honnêtes gens, salit la réputation de la capitale, fait fuir les touristes. Si le West End, autour de Picadilly, Soho, Oxford Street, Regent Street, est la zone la plus populaire pour les rencontres homosexuelles, l'espace autour de Trafalgar Square, Embankment et Waterloo Station procure soldats complaisants et partenaires virils aux hommes en quête de *rough trade*, tandis que les parcs, Hyde Park ou Hampstead Heath, garderont, malgré le risque de chantage, d'attaque et de vol, leur séduction jusque bien après la Seconde Guerre mondiale. Houlbrook souligne cependant qu'alors que, dans les années 1920, les parcs étaient utilisés à des fins sexuelles aussi bien par des couples ouvriers hétéros que par des hommes de tous milieux en quête d'un partenaire du même sexe, au contraire, à partir des années 1950, ceux qui les fréquentent sont, d'une manière ou d'une autre, des exclus qui n'ont pas accès à d'autres espaces de rencontres, ou ne veulent pas les fréquenter, parce que trop jeunes, ou mariés, ou de passage, ou issus de milieux populaires. La question de classe est ici centrale, tant le monde que nous présente Houlbrook paraît strictement articulé autour de barrières sociales et financières. Cependant, à côté des boîtes de nuit de haut vol, des bars d'hôtels sélects et des restaurants à la discrétion de bon ton, nombre de bals masqués (comme le fameux *Lady Malcolm's Servants' Ball*) et d'établissements flamboyants n'hésitaient pas à accueillir une clientèle « mêlée » pour satisfaire les goûts de leurs clients en habits de soirée sensibles aux charmes prolétaires. De la même manière, les bains turcs offrirent à leurs habitués, jusque dans les années 1960, un espace de rencontre privilégié qui, s'il laissa peu de traces dans les archives, marqua durablement l'imaginaire homosexuel. Ces bains, paradoxalement, étaient le produit de l'obsession victorienne pour l'hygiène et la pureté du corps, et ils s'inscrivaient logiquement dans le cadre de la mise en place d'un espace commercial destiné à répondre aux besoins d'une clientèle *middle-class* masculine. À la frontière du public et du privé, de l'homoérotisme et de l'homosexualité,

ils fonctionnèrent souvent comme des révélateurs des tensions propres à une culture fondamentalement homosociale, car ils attiraient une clientèle qui n'était pas partie prenante de la vie urbaine *queer* et qui n'aurait pas osé ou souhaité rechercher des partenaires du même sexe dans un autre contexte.

Ces incursions brèves ou ponctuelles dans un monde étranger devinrent de moins en moins possibles après la Seconde Guerre mondiale, quand la frontière entre « normalité » sexuelle et « perversion » fut plus strictement définie. Il devint alors essentiel, pour être perçu comme hétérosexuel, de témoigner d'un intérêt sentimental et sexuel exclusif pour les femmes. À partir des années 1950, l'hétérosociabilité se développa, car les femmes fréquentaient de plus en plus, comme les hommes, les lieux publics, centres commerciaux, bars et cafés, tandis que la diffusion de la contraception et la libération progressive des mœurs rendaient les partenaires féminines plus accessibles. En contrepartie, il devint plus difficile, même pour les hommes issus des milieux populaires, et pour les prostitués qui avaient, pour une partie d'entre eux, longtemps envisagé ces relations comme une forme de gratification sexuelle et un moyen de gagner de l'argent facile, d'entretenir des relations sexuelles avec d'autres hommes et de se définir comme « normal ». Paradoxalement, alors qu'avec la guerre, Londres semblait avoir fait l'expérience d'un apogée gay, à la faveur des rencontres improbables entre hommes de toutes origines, soldats, réfugiés, Londoniens ou immigrés, les années 1950 virent un reflux marqué par le recentrage de la culture gay sur l'espace privé, ou sur des lieux commerciaux semi-publics, aux marges de la ville.

En définitive, Matt Houlbrook nous met ici en garde contre la tentation de projeter sur ce monde disparu, les catégories et les modes d'interprétation qui sont les nôtres aujourd'hui : « Certainement les hommes qui fréquentaient les lieux commerciaux londoniens ou les terrains de drague en plein air étaient rapprochés par des désirs similaires pour les relations homosexuelles, le plaisir érotique, la sociabilité ou l'intimité. Mais les significations qu'ils attribuaient à ces désirs, les manières dont ils comprenaient leurs pratiques, et les vies urbaines qu'ils forgeaient, différaient fortement. Des modes différents de vivre son homosexualité [*queerness*] – des manières différentes de comprendre les différences sexuelles – convergeaient dans les mêmes lieux (p. 266). »

Florence TAMAGNE

RÉGIS REVENIN,

Homosexualité et prostitution masculines à Paris, 1870-1918,

Paris, L'Harmattan, 2005, 225 p., 21,20 €.

La Belle Époque constitue une période charnière pour qui entend étudier l'histoire de l'homosexualité masculine en France : alors même que coexistent déjà des catégories sexuelles héritées de l'Ancien Régime (sodomite, bougre, giton)⁴ et des catégories nées, au XIX^e siècle, de la culture urbaine et de ses lieux de drague⁵ (amateur, rivette, folle, honteuse, tante, lope, tapette), se répandent alors de nouvelles taxinomies produites par la médecine légale et la psychiatrie⁶ et diffusées

4. Voir Claude COUROUVE, *Vocabulaire de l'homosexualité masculine*, Paris, Payot, 1985.

5. Voir la thèse de William A. PENISTON, *Pederasts and Others. Urban Culture and Sexual Identities in Nineteenth Century Paris*, New York, Harrington Park Press, 2004.

6. Johann L. CASPER, *Traité de médecine légale* (1852), Paris, Baillière, 1862 ; Ambroise TARDIEU, *Étude médico-légale sur les attentats aux mœurs*, Paris, Baillière, 1857 ; Richard VON KRAFFT-EBING, *Psychopathia Sexualis* (1869), Paris, G. Carré, 1896 ; Havelock ELLIS, « L'inversion sexuelle » (1896), in *Études de psychologie sexuelle*, Paris, Mercure de France, 1907 ; Dr. LAUPS, *Une enquête sur l'inversion*, Paris, G. Carré, 1896.

par divers essais sur les mœurs parisiennes⁷ (homosexuel, inverti, unisexe). Le terme « prostitution » apparaît à cet égard particulièrement révélateur : dans les rapports de police, les écrits médicaux, la presse ou les minutes de procès, il désigne le plus souvent indistinctement les homosexuels, les relations sexuelles tarifées et les milieux interlopes qui en sont le cadre. Ainsi, comme l'a très justement analysé Eve Kosofsky Sedgwick dans l'introduction de son *Épistémologie du placard*⁸, l'assignation d'une portée identitaire à la sexualité⁹ ne s'est pas effectuée en un modèle immédiatement binaire et apparemment stable, mais par un aménagement protéique de pratiques, désirs et discours, variant au gré de leurs enjeux politiques, économiques et sociaux.

C'est cet entrelacement singulier que donne à voir l'ouvrage de Régis Revenin. Exhumant des archives inédites de la préfecture de police de Paris (registre BM2 de la brigade mondaine), il restitue tout le foisonnement des mondes homosexuels parisiens et leurs liens avec les milieux prostitutionnels, du début de la Troisième République à la fin de la Première Guerre mondiale. Son travail a le grand mérite de ne pas se limiter à une analyse littéraire ou clinique des amours masculines, mais d'en retracer l'histoire sociale. Dans le droit fil des thèses de George Chauncey¹⁰ et de Florence Tamagne¹¹, l'auteur montre l'importance et la diversité des subcultures homosexuelles : il recense ainsi près de cent dix établissements (bains, bars, hôtels, etc.) fréquentés exclusivement ou partiellement par des homosexuels. Ces subcultures mêlent à la fois visibilité et invisibilité, solidarité et répression, honte et fierté : si la police tend par exemple à réduire les arrestations publiques à partir des années 1870, c'est avant tout par crainte d'une réaction collective des hommes interpellés. Contre toute idée de libération sexuelle souvent associée à la Belle Époque, Régis Revenin montre donc bien que contrôle social et conscience de groupe sont inextricables. Il localise ses énoncés épistémologiques, en appréciant contextuellement chaque cas d'espèce : c'est ainsi, à force d'exemples, qu'il peut soutenir que « les espaces de l'homosexualité et de la prostitution se confondent avec les quartiers bourgeois », ce qui a contribué au développement d'un imaginaire associant l'homosexualité aux classes dominantes. Pourtant, les lieux de prostitution *lato sensu* excèdent les lieux de rencontre homosexuelle, notamment dans les quartiers populaires et sur les boulevards extérieurs. Par ailleurs, ce sont surtout les ouvriers, artisans, employés et domestiques qui semblent témoigner de la plus grande affirmation de leur homosexualité. Si ce dernier argument mériterait d'être étayé par un travail sociohistorique futur, d'ores et déjà, le parcours dans le Paris de la Belle Époque au long duquel nous entraîne Régis Revenin, fascine par sa profusion de détails, traite aussi bien de l'armée, de la pègre, des stéréotypes nationalistes, etc.

Rançon de son empire, l'ouvrage se trouve confrontée à son propre cadre : la richesse des faits mis au jour n'appelle-t-elle pas à une histoire de la Belle Époque qui indissocie sexualités et régimes politiques¹², quand la périodisation de ces derniers subsume encore

7. Parmi lesquels, les ouvrages emblématiques de Jules DAVRAY, *L'armée du vice et L'amour à Paris en 1890* et de Marc-André RAFFALOVICH, *Uranisme et unisexualité en 1896*.

8. Eve KOSOFSKY SEDGWICK, *Epistemology of the Closet*, Berkeley, University of California Press, 1990, p. II.

9. Voir également Jonathan N. KATZ, *L'invention de l'hétérosexualité* (1996), Paris, EPEL, 2001 ; Arnold I. DAVIDSON, *L'émergence de la sexualité. Épistémologie historique et formation des concepts* (2001), Paris, Albin Michel, 2005 ; David M. HALPERIN, *Oublier Foucault. Mode d'emploi* (2002), Paris, EPEL, 2004.

10. George CHAUNCEY, *Gay New York. 1890-1940* (1994), Paris, Fayard, 2003.

11. Florence TAMAGNE, *Histoire de l'homosexualité en Europe. Berlin, Londres, Paris. 1919-1939*, Paris, Seuil, 2000.

12. Entrepris accomplie par Martin DUBERMAN, Martha VICINUS, George CHAUNCEY, *Hidden from History. Reclaiming the Gay and Lesbian Past*, New York, Meridian, 1990.

l'étude des premières ? Au fur et à mesure de la légitimation de l'histoire de la sexualité comme discipline académique, s'impose un travail critique de cette histoire en construction¹³ : qu'est ce qu'un fait, un récit, une époque lorsqu'il s'agit de sexualité ? Comment ces données composent-elles avec d'autres champs ? Y a-t-il concours, hiérarchie ou complémentarité des événements considérés par l'historien/ne selon qu'ils sont produits comme politiques, économiques ou sociaux, privés ou publics ? C'est sans doute en ce point précis qu'il conviendrait de redécouvrir les atouts combinés de la généalogie et de l'archéologie : désessentialiser les catégories étudiées (en faisant la généalogie du processus par lequel on devient sa catégorie) et observer leurs effets cognitifs et normatifs dans les discours (en réalisant leur archéologie via divers procédés proposés par la sociologie comme l'analyse textuelle). Comme l'ont noté Hubert Dreyfus et Paul Rabinow « d'un côté, nous avons quelque chose qui par définition est in-signifiant et que pourtant l'archéologue prend au sérieux ; de l'autre, nous avons quelque chose de sérieux, de signifiant, et que le généalogiste traite avec désinvolture. Il en résulte une sorte de double distanciation »¹⁴. Ce chemin tracé par Foucault lui-même¹⁵, et trop souvent négligé par ses exégètes au profit d'une simple approche généalogique, constitue sans doute un des axes les plus prometteurs que peut proposer une histoire des homosexualités exigeante et réflexive.

Bruno PERREAU

FLORENCE TAMAGNE,

Histoire de l'homosexualité en Europe.

Berlin, Londres, Paris, 1919-1939.

Paris, Seuil, 2000, 692 p., 33,54 €.

Dans ce livre tiré de sa thèse, soutenue en 1998, Florence Tamagne s'attache à étudier la vie des personnes attirées par les gens de leur propre sexe, en Europe occidentale, dans les années de l'entre-deux-guerres. Ce

faisant, elle s'inscrit dans un courant historiographique relativement neuf, encore minoritaire dans la recherche française : les *gay studies*, qui tardent à s'affirmer au sein d'une histoire du genre encore trop souvent ramenée à la seule histoire des femmes. Le sujet est, sans conteste, très riche : on peut tour à tour convoquer les « grands ancêtres », Proust, Gide, Lytton Strachey, ou Magnus Hirschfeld ; réfléchir sur les mouvements allemands qui préfigurent le *Gay Lib* des années 1970 ; fantasmer sur les pratiques, réelles ou supputées, des SA puis des SS ; s'extasier sur la liberté du Paris des années 1920, tel qu'il transparaît dans les souvenirs des uns ou la correspondance des autres. Cependant, au-delà de l'approche anecdotique, *quid* de la vie des homosexuels au quotidien, des regards, des discours, des attitudes, de la société envers ceux, et celles, attiré(e)s par les personnes de leur propre sexe ? Il fallait mener l'enquête.

L'écueil principal portait sur le contenu à donner à la notion d'« homosexualité », et la nécessité de se positionner par rapport aux définitions qui sont siennes depuis qu'une *gay history* militante s'est affirmée aux États-Unis. Florence Tamagne démontre d'ailleurs, dans une introduction méthodologique bien tournée, une parfaite maîtrise des enjeux théoriques et épistémologiques de sa démarche, et sa connaissance de la bibliographie de

13. David M. HALPERIN, *How to do the History of Homosexuality*, Chicago, The University of Chicago Press, 2002.

14. Hubert DREYFUS, Paul RABINOW, *Michel Foucault. Un parcours philosophique* (1982), Paris, Gallimard, 1984, p. 156.

15. Michel FOUCAULT, « La technologie politique des individus », in *Diis et écrits II. 1976-1988*, Paris, Gallimard, 2001, p. 1639 sq.

rigueur sur le sujet. D'où sa prudence initiale, qui la conduit à partir d'une définition simple, *a minima*, de l'homosexualité comme « attirance sexuelle dirigée vers une personne du même sexe », évacuant ainsi le piège de se demander si, ici aussi, l'existence précède, ou non, l'essence (peut-on être homosexuel sans en avoir conscience, ou en déniait cette conscience, ou faut-il nécessairement identité affirmée, et militantisme revendicatif, pour être en tant qu'homosexuel?), à préciser qu'appeler tel ou tel(le) « homosexuel » n'implique pas que cette personne se considérait comme tel; en ces temps de relativisme exacerbé, pareille prise de position positiviste n'est pas sans être réconfortante. Cependant, une partie de la question repose ailleurs : en d'autres termes, s'agit-il de produire une histoire de l'homosexualité en Europe, ou des homosexuels européens ? Vise-t-on à l'archéologie d'une conscience de soi et/ou des discours sur un objet culturel, ou à reconstituer des pratiques ou des modes de vie ? L'« Europe » en question est-elle cadre géographique ou élément déterminant par le substrat culturel qu'elle induit ?

Florence Tamagne joue habilement sur les deux tableaux : elle part des pratiques, telles qu'elles apparaissent à travers un certain nombre de sources, notamment judiciaires, mais s'appuie aussi largement sur l'iconographie (préfigurant son second livre sur le sujet, *Mauvais Genre*, paru en 2001), la littérature, le journalisme, les discours scientifiques ou autobiographiques. Elle traite donc aussi du discours *sur* l'homosexualité, qui sort à cette époque des non-dits ou du mot couvert, tout comme des réflexions des homosexuels sur eux-mêmes, de la prise de conscience progressive, et parfois douloureuse, d'une identité commune. Et, comme le terme d'« homosexualité » comprend bien qu'il y a *sexualité*, elle s'intéresse aussi à l'« homosensibilité », aux sentiments d'*affinité* pour les personnes d'un même sexe, sans qu'il y ait passage à l'acte. Enfin, elle s'est efforcée de traiter à la fois des hommes et des femmes, pari difficile compte tenu de la traditionnelle moindre visibilité des femmes homosexuelles – de fait, elles sont absentes des sources judiciaires, et le chercheur est obligé de focaliser sur des figures célèbres certes, mais pas forcément représentatives : Colette, Radclyffe Hall, Vita Sackville-West... Quant à l'« Europe », elle n'est nullement un simple cadre géographique ; relevons au passage que le titre est, sur ce plan, taillé un peu large, puisque le livre ne couvre pas tous les pays européens (était-ce possible ?), mais est circonscrit à trois pays, et, plus précisément même, à leurs capitales (ce que précise le sous-titre). Certes, si les pratiques s'enracinent dans un cadre géographique nécessairement délimité – et, dans ce cas, le choix des capitales, ou, à tout le moins, de grandes villes, s'imposait pour la faisabilité de l'analyse dans le cadre d'une thèse –, les discours, eux, sont valables pour l'ensemble d'un pays. Le fait qu'il soit plus souvent question de Londres, Paris ou Berlin que des autres villes montre bien que c'est la dimension « vécue » qui est privilégiée. Ces trois villes, plus que tout autre en Europe à l'époque, sont bien des « capitales homosexuelles » en raison de la visibilité de leurs « scènes » respectives et de leur force d'attraction, sans équivalent ailleurs.

La périodisation choisie se justifie pleinement, au-delà de questions méthodologiques (plus grande abondance des sources, possibilité d'offrir une vue plus fouillée et nuancée que les habituelles grandes fresques s'étalant sur plusieurs siècles), en offrant une réelle cohérence : la Première Guerre mondiale, à la lumière, notamment, de la camaraderie du front, parfois source de sentiments ambigus, modifia sensiblement les rapports de genre et les définitions de la masculinité et de la virilité ; dans ce sillage, les « Années folles » furent bien celles, sinon d'une confusion des genres, du moins d'une porosité de leurs frontières ; la Seconde Guerre mondiale, au contraire, constitua le cheminement inverse, avec, notamment, l'hyperbolisation de la virilité et de l'agressivité qui était consubstantielle au régime nazi.

Au sein de cette période, Florence Tamagne distingue globalement trois phases, sans que son propos soit strictement chronologique. L'immédiat après-guerre fut placé sous le signe d'une libération au moins relative, perceptible surtout dans le domaine artistique et culturel, où souffle un vent de permissivité (Proust publie *Sodome et Gomorrhe*, Gide, *Corydon*, Radclyffe Hall, le *Puits de solitude*, etc.). Dandys et garçons s'affichent. Certes, mais les choses sont moins nettes au quotidien, au vu de la répression qui continue d'être une réalité, au moins pour les homosexuels anglais et allemands, dont les pays respectifs ont des législations directement discriminantes (« amendement Labouchère » de 1885 pour la Grande-Bretagne, article 175 du Code pénal pour l'Allemagne). En Grande-Bretagne, la période constitue un palier entre une époque de moindre répression judiciaire (jusqu'aux années 1910, nonobstant l'ombre portée par quelques procès à sensation, tel celui d'Oscar Wilde) et une autre, de plus forte persécution, après la Seconde Guerre mondiale. Soulignons cependant que, si le nombre des personnes arrêtées pour délit homosexuel est *grosso modo* multiplié par trois entre 1920 et 1938, celui des jugements ne fait qu'un peu plus que doubler, et l'auteure démontre très bien comment les réticences des tribunaux à juger de telles affaires peuvent être exploitées par d'habiles avocats pour obtenir l'acquittement de leur client. La justice, de ce point de vue, est bien plus sévère en Allemagne weimarienne. Deuxième période : un durcissement au tournant des années 1930, avec une persécution organisée dans l'Allemagne nazie, et, en France et en Angleterre, le « repli » d'une homosexualité qui ne serait plus « à la mode ». Enfin, troisième période, la « tourmente » de la fin des années 1930. Cependant, l'étude de ce *backlash* reste assez courte dans l'architecture d'ensemble du livre.

Au-delà de la description, toujours précise, l'auteur sait aussi proposer une typologie. L'Angleterre, c'est une homosexualité (qui peut n'être aussi « que » de l'homosensibilité) consubstantielle à la sociabilité des élites intellectuelles de Londres, souvent empreinte de dandysme – double héritage du mouvement esthétique des années 1890, avec Wilde et Walter Pater, pour qui le culte de la Beauté servait surtout à habiller leurs préférences sexuelles, et des confréries estudiantines d'Oxbridge faisant profession de goût de l'Antique. En France, l'homosexualité est beaucoup plus individualiste, avec de nombreuses figures en tout genre (folles des bals de Magic City, prostituées au petit pied, hétaires polysexuelles...). L'Allemagne de Weimar, enfin, offre le spectacle d'une homosexualité communautaire et communautariste, dans la mesure où l'Allemagne weimarienne fut le premier pays à avoir un mouvement de libération homosexuel, avec le WhK (« comité scientifique humanitaire »), fondé dès 1897 par Magnus Hirschfeld, association dont l'apogée se situa sous la République de Weimar, militant en faveur de l'abolition des mesures répressives à l'encontre des homosexuels. Une presse homosexuelle, des bars, des clubs et succursales d'associations, virent également le jour à Berlin comme en province. On voit aussi se dessiner un Paris, havre pour les lesbiennes, et un Berlin, terrain de chasse pour les homosexuels masculins. Ceci n'est pas sans influencer sur les réactions en retour de la société : tolérance presque amusée en France, où l'homosexualité fait les délices des cabarets et du music hall ; crainte de la subversion de l'ordre victorien en Angleterre, où, de fait, homosexualité et engagement politique à gauche vont souvent de pair (le « Homintern ») ; attitude ambiguë, entre permissivité et répression, dans une Allemagne de Weimar au climat délétère, avant que cette ambiguïté ne soit définitivement levée par les nazis parvenus au pouvoir.

Si toutes les analyses du livre ne sont pas également neuves aux yeux des spécialistes (notamment l'étude du discours scientifique), Florence Tamagne sait porter à la connaissance d'un plus large public des analyses qui avaient jusqu'ici du mal à traverser

l'Atlantique. En revanche, en ce qui concerne la description des pratiques, des modes de vie, des « scènes » des trois villes, ou encore les liens entre militance homosexuelle et engagement politique, l'auteure apporte un travail véritablement original. On pourra regretter la rapidité de la postface (« Vers la libération homosexuelle », qui effleure de grandes questions en moins de quatre pages) et de la conclusion; mais ce travail original, écrit d'une plume alerte qui sait toujours trouver l'expression juste, nourri à des sources riches, variées, soigneusement croisées, fournit, non certes une somme (cela eut-il été envisageable?), mais un substrat de tout premier plan sur une époque charnière dans l'histoire des homosexuels.

Philippe CHASSAIGNE

CYRIL OLIVIER,

Le vice ou la vertu.

Vichy et les politiques de la sexualité,

Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2005,

301 p., 23 €.

Issu d'une thèse de doctorat soutenue à Poitiers en 2002, le livre de Cyril Olivier est beaucoup plus qu'un simple apport à la connaissance d'un aspect particulier de la France de Vichy. Si l'on fait abstraction de la

prudence dont s'entoure l'auteur en se réfugiant derrière ses sources et ses aînés – exercice obligé de la thèse conçue comme l'apprentissage de tout jeune historien – il reste de cet ouvrage une analyse particulièrement bien venue de la politique des corps sous Vichy, abordée ces dernières années par les travaux de Michèle Bordeaux, Francine Muel-Dreyfus ou Miranda Pollard. En focalisant son étude sur les « sexualités jugées déviantes » par Vichy, et plus particulièrement sur « les femmes de mauvaise vie », Cyril Olivier ajoute au moins trois éléments à ces réflexions.

À travers les figures emblématiques de la décadence des mœurs déplorée par Vichy (infidèles, adultères, avortées, avorteuses, avorteurs, prostituées et autres souteneurs), il met d'abord l'accent sur la spécificité d'une sexualité de temps de guerre, question essentielle qui n'a jamais été traitée dans toute son ampleur, mêlant hommes et femmes, civils et militaires, occupants et occupés. Même s'il insiste sur les comportements hors normes, il montre combien les difficultés de la vie quotidienne et l'omniprésence de la mort influent sur les pratiques de l'amour, transformation qui touche, d'une façon ou d'une autre, l'ensemble des groupes sociaux. L'étude des pratiques, question difficile que rencontrent tous les historiens de l'intime, est le second apport de ce livre. L'auteur, affirmant que « l'histoire des sexualités ne peut s'arrêter à celle des règlements, de leur genèse, de leur application », s'est attaché à mêler au fil de sa démonstration « règlements, représentations et pratiques sexuelles ». Ayant travaillé principalement à partir des archives judiciaires des régions de Poitiers et de Limoges, « source d'une exceptionnelle richesse pour étudier la sexualité féminine », Cyril Olivier ne méconnaît pas le biais qu'elles introduisent par leur caractère déclaratif et leur aspect particulièrement inquisiteur pendant la période étudiée. En ce sens, cette étude pionnière devra être complétée par des travaux sur les pratiques « non déviantes », sur la sexualité masculine autant que féminine. Néanmoins, les documents sont suffisamment riches et diversifiés pour permettre à l'auteur d'aborder le troisième aspect de son apport : la complexité des positions de la Révolution nationale par rapport à la sexualité.

Car on ne peut s'arrêter aux déclarations et aux discours de Vichy sur les bienfaits de la maternité et l'importance d'une sexualité « conjugale et conceptionnelle ». Il faut considérer le « singulier syncrétisme », selon l'expression de l'auteur, qui permet au régime issu de la défaite de s'appuyer sur les débats et les règlements antérieurs (en particulier le

Code de la famille), pour faire siennes les injonctions allemandes (avant tout en matière de contrôle de la prostitution, comme l'a montré tout récemment Insa Meinen), tout en s'efforçant de faire respecter les conceptions propres au nouvel ordre moral. S'il est clair que Vichy, comme tout régime «totalitaire», a réussi à faire de la sexualité une affaire publique et collective, la mise en place d'un cadre répressif spécifique, qui a conduit à une judiciarisation de la sexualité, n'a pas été à la hauteur de ses espérances. L'ensemble des discours répressifs et l'invention du délit particulier lié à l'adultère des femmes de prisonniers de guerre ont eu certes pour effet d'aggraver la pénalisation des infidélités, mais dans l'ensemble, les sanctions n'ont pas eu, à quelques exceptions près, la sévérité annoncée, ni en quantité, ni en dureté. De même, la loi du 2 septembre 1941 sur la protection de la naissance qui renforçait la répression de l'infanticide, en correctionnalisant des faits jusque là criminels, n'a pas conduit à une augmentation significative des condamnations. Restait la question de l'avortement, le pire des crimes aux yeux du régime, dans la mesure où, en dépit de la détresse physique et morale des candidates à l'avortement, il cristallisait tout ensemble une sexualité non-conceptionnelle, la volonté des femmes de refuser leur assignation biologique, une réaction contre la dureté des temps, peu propice à la venue de nouveaux enfants, et une certaine liberté d'esprit. Sa répression fut donc une des priorités de Vichy, symbolisée par la double mise à mort en 1943 d'une avorteuse et d'un avorteur. Pourtant, même dans ce domaine sensible, la mise en œuvre de sa politique par le monde de la Justice fut loin d'être claire. Tandis que les condamnations prononcées à l'encontre des coupables de propagande anticonceptionnelles ont été rares, la répression pénale des pratiques abortives n'a suivi que de loin la radicalité du discours idéologique, la répression des avorteurs et des avorteuses ne commençant guère qu'en 1943. Cyril Olivier conclut, à propos de la juridiction exceptionnelle que fut le tribunal d'État, destiné à être saisi des cas d'avortement les plus graves : «disparates, les résultats de la répression de l'avortement par le tribunal d'État sont à l'image du gouvernement de Vichy, irréguliers, inégaux, voire ineptes».

L'incohérence des mesures prises par le régime n'a cependant pas empêché la recrudescence du contrôle social sur toutes les pratiques jugées déviantes. Ainsi la loi du 6 août 1942 instaura pour la première fois depuis la Révolution un délit à l'encontre des relations homosexuelles consenties. Jusqu'en 1942, la répression des relations entre personnes de même sexe était dissoute dans la législation concernant les attentats aux mœurs et l'excitation à la débauche. La loi du 6 août 1942, introduisit la notion de pratiques contre-nature. Par là Vichy marquait encore sa volonté d'ostraciser les sexualités stériles et non conformes à la morale chrétienne. Mais sans doute est-ce vis-à-vis de la prostitution, reconnue comme un mal social inévitable et nécessaire, que se révéla la nature profonde du régime : si la loi du 13 mars 1943 accentua la répression du proxénétisme, ce fut avant tout pour laisser l'État en position de seul maître du métier de pourvoyeur de prostituées. En parfaite symbiose avec les exigences allemandes, Vichy a oscillé entre répression pénale et surveillance sanitaire, par ailleurs plus que bienveillant vis-à-vis de l'univers trouble des trafiquants, des mafieux et des collaborateurs, socle du milieu organisateur de la prostitution. Tandis que la surveillance des femmes de mauvaise vie devenait une affaire publique, l'État en tirait des bénéfices. C'est le mérite de Cyril Olivier d'avoir permis de poser en ces termes inhabituels le dilemme du vice et de la vertu.

MARC BONINCHI,

Vichy et l'ordre moral,

Paris, PUF, 2005, 319 p., 28 €.

Issu d'une thèse de doctorat en histoire du droit (Lyon, 2005), cet ouvrage vient enrichir une historiographie de la période de Vichy en plein renouvellement. Une fois n'est

pas coutume, et l'on s'en réjouit, un historien du droit apporte sa pierre à l'édifice. Le propos est construit autour de sept grands chapitres. Après avoir défini ce qu'il entend par « ordre moral », l'auteur entreprend l'étude de six catégories pénales, ainsi mobilisées pour définir son objet : répression de l'adultère, répression de l'abandon de famille, répression de l'homosexualité, répression de la prostitution, lutte contre l'alcoolisme et lutte contre l'avortement. Le plan suivi est donc très simple mais efficace et cohérent : pour chaque catégorie, l'auteur étudie la législation préexistante, la genèse des transformations imputables à la Troisième République « agonisante » et surtout au gouvernement de Vichy, les commentaires et la doctrine, l'application de ces directives, et enfin leur maintien ou pas à la Libération. L'ensemble est apparemment séduisant mais, par la thèse avancée comme par certaines lacunes, il pose en fait de nombreuses questions et mérite une discussion approfondie.

L'auteur a utilisé une source inédite et particulièrement féconde : les archives des travaux préparatoires des textes répressifs publiés durant les années noires (Direction des affaires criminelles et des grâces du ministère de la Justice). Ainsi peut-il restituer la genèse, restée jusque-là inconnue, de lois, décrets et circulaires. Il accompagne alors le lecteur dans les méandres d'une administration aux cheminements pour le moins sinueux. Il s'agit là sans aucun doute des passages les plus passionnants de l'ouvrage, apportant un éclairage neuf à des faits qui, pour une large part, avaient déjà été établis par l'historiographie, mais sous un autre angle.

L'examen de ces documents permet à l'auteur de démontrer la préexistence de projets similaires – à quelques détails près – sous la Troisième République. Cela le conduit à s'associer à son préfacier Gérard Noiriel, pour reprendre un débat déjà posé il y a quelques années autour de la recherche des liens de continuité entre les deux régimes. Mais à notre sens, sur ces questions, l'idée d'une continuité, si séduisante soit-elle, résiste mal à l'expertise ou, à tout le moins, doit encore faire l'objet d'un débat. Sous la République, des voix ont pu s'élever pour défendre telle ou telle théorie répressive ou des positions familialistes et conservatrices. D'aucuns ont su activer leurs réseaux, user de leur influence, se forger des complicités pour parvenir au plus haut dans la hiérarchie de l'État. Mais le jeu parlementaire a su tempérer les choses et mis à chaque fois en échec ces vaines tentatives, et, à notre sens, ce n'est pas l'adoption par décrets-lois, de trains de mesures exceptionnelles dans le deuxième semestre de 1939 – dont le code de la Famille, un décret relatif à la prophylaxie des maladies vénériennes, un autre à propos des individus dangereux – qui peut modifier cette analyse : à ce stade, le gouvernement Daladier légifère dans l'urgence sans passer par la voie parlementaire ; il s'agit donc là de l'expression de ce sérail particulier, et non de celle de la représentation nationale.

Par exemple, lorsque l'auteur (p. 47) avance l'argument d'un Paul Reynaud, ancien président du Conseil emprisonné, s'intéressant à l'évolution des mesures prises dans la lutte contre l'alcoolisme, il montre qu'il s'agit d'une affaire d'hommes tout autant que de régime. Les mêmes officines, avec parfois les mêmes hommes, qui tiraient les ficelles d'obscurs réseaux tentent d'étendre leur influence dans l'ombre du Parlement et de ses couloirs, sont mieux écoutés à Vichy, voire y occupent désormais des fonctions importantes et/ou stratégiques. L'idée de continuité s'arrête là : du reste, au fil de ses analyses et parfois en contradiction avec ce qu'il a pu écrire au début de l'ouvrage, l'auteur se

range finalement à cet avis, et ne manque pas de souligner le caractère proprement vichyste, « en rupture », des mesures qu'il examine.

Marc Boninchi étudie également le « legs législatif » de Vichy sur ces questions, et montre la pérennisation de certaines formes de répression à la Libération, et cela jusque dans les années 1970-1980, comme c'est le cas pour les délits d'adultère, d'avortement ou d'homosexualité. Ces pages montrent de manière pertinente que certaines des valeurs défendues par Vichy sont pour une part, et pendant près d'un demi-siècle, solidement ancrées dans la société française et surtout parmi le personnel politique. Souligner cette continuité-là apparaît comme une interprétation importante, et qu'il conviendra encore de creuser, d'autant que les hommes qui ont servi la cause de la famille ou les valeurs morales à la fin des années 1940 ont bien souvent eu un passé idéologique vichyste. À cela s'ajoute la pérennité d'une répression qui, pour des délits comme l'adultère ou l'avortement, atteint son plus haut niveau historique dans les années de l'après-guerre, pour ne revenir aux proportions recensées dans les années 1930 que dans le milieu des années 1950.

La manière de présenter ses recherches et de mettre en relation les thèses que l'on défend avec le savoir préexistant, suggère quelques remarques. L'auteur, en effet, déclare vouloir éclairer la « communauté des historiens » réduite jusque-là « à formuler de simples hypothèses » concernant la genèse des lois vichystes, et il ajoute que son travail « débouche sur une très large remise en cause des conclusions adoptées jusqu'ici » (p. 5). Ce qui interroge ici, ce n'est pas tant l'idée, pour une part fondée, d'un renouvellement de l'historiographie. C'est que cette historiographie, l'auteur la cite finalement fort peu, alors même qu'il prétend la remettre en cause. Peut-on donc faire comme si quantité de travaux n'existaient pas ? L'ouvrage ne possède aucune bibliographie et les notes de bas de page sont réduites à citer des ouvrages qui, le plus souvent, ne comptent pas parmi les plus novateurs, ni même les plus récents. Parmi les travaux fondamentaux et trop rarement (ou pas) cités, mentionnons ceux de Francine Muel-Dreyfus, d'Insa Meinen ou d'Alain Corbin sur la prostitution, ou encore de Michael Sibalis à propos de l'homosexualité, pour ne citer que quelques exemples¹⁶. Ces études auraient pu enrichir le propos et permis d'éviter certaines erreurs et approximations. L'auteur nous semble enfin sous-estimer l'apport d'un courant ayant justement permis un renouvellement récent : les études estampillées « genre » qu'il accuse de militantisme, et par conséquent de se focaliser sur les « présupposés idéologiques » du régime de Vichy à propos « des femmes et du contrôle des corps » (p. 271). Pour étayer cette position, il cite des ouvrages qui, il est vrai, ne brillent pas par leur modération sur ces aspects, notamment à propos de l'avortement¹⁷. Mais en l'occurrence, il existe aussi tant d'autres publications qui, précisément grâce à cette perspective *gender*, ont fait un travail scrupuleux et établi des faits jusque-là impalpables : parmi d'autres, on se contentera ici de renvoyer à un article fondamental paru dans *Les Cahiers*

16. Francine MUEL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin. Contribution à une sociologie politique de l'ordre des corps*, Paris, Seuil, 1996 ; Insa MEINEN, *Wehrmacht et prostitution sous l'Occupation, 1940-1945*, (2002), Paris, Payot, 2006 ; Alain CORBIN, *Les filles de noce, misère sexuelle et prostitution aux XIX-XX^e siècles*, Paris, Aubier, 1978 ; Michael SIBALIS, « Homophobia, Vichy France and the "Crime of Homosexuality" ». The Origins of the Ordinance of 6 August 1942 », *GLQ. A Journal of Lesbian and Gay Studies*, 8/3, 2002, p. 301-318.

17. Il aurait pu d'ailleurs ajouter un article d'une autre historienne du droit, pourtant fondateur sur ces questions, mais paru dans un ouvrage et à une époque qui ne trompent guère : Michèle BORDEAUX, « Femmes hors d'État français 1940-1944 », in Rita THALMANN (dir.), *Femmes et fascismes*, Paris, Éditions Tierce, 1986, p. 135-155.

de l'IHTP, sous la plume de Danièle Voldman et de François Rouquet¹⁸, ainsi qu'à l'ouvrage collectif faisant suite à cette première parution¹⁹.

La construction de l'objet historique – la notion d'ordre moral – prête également à discussion sur le fond. La première partie du livre vise à mettre au jour le projet du gouvernement de Vichy en matière de morale et surtout l'apparente cohérence de celui-ci, en convoquant successivement les répressions de l'adultère, de l'abandon de famille, de l'homosexualité, de la prostitution, de l'alcoolisme et de l'avortement. Sur de nombreux aspects, la démonstration est convaincante, même si l'on peut s'étonner de voir associer des thèmes aussi divers que l'abandon de famille ou l'alcoolisme au reste de la liste. Cet amalgame repose en fait sur des considérations issues de l'analyse des pratiques et discours relevés au sommet de l'État : on y découvre les agents de cette législation répressive ainsi que leurs motivations, ce qui vient confirmer de manière éclatante que le gouvernement de Vichy est une hydre à plusieurs têtes. Le parti pris de Marc Boninchi est donc d'appréhender le phénomène répressif par le « haut », soit à l'origine de la loi pénale. Il détermine ainsi ce qui motive ces décisions réglementaires, leur proximité avec d'autres débats, au sein d'un projet a priori cohérent. Un travail inverse, par le « bas » permet de tout autres interprétations, motivées par des investigations aux résultats différents²⁰ ; on aura l'occasion d'y revenir.

Malgré tout, deux problèmes retiennent l'attention. Tout d'abord, le choix des types de répression envisagés : certains relèvent de la protection de l'individu (abandon de famille, alcoolisme) alors que pour les autres, il est question de morale au sens strict et même de morale sexuelle. Sur ce point, la perspective *gender* aurait été d'un précieux secours puisque l'adultère, par exemple, réprime avant tout des sexualités féminines illégitimes, et l'avortement, une volonté agénésique davantage qu'une pratique anticonceptionnelle, pour ne citer que ces deux exemples. Le deuxième problème concerne la contextualisation : si l'auteur cerne bien le passage de la Troisième République à l'État Français, les marques de l'occupation allemande brillent par leur absence. Pourquoi est-ce important ? Parce qu'en matière de morale, et surtout de morale sexuelle, le gouvernement de Vichy doit souvent composer avec l'occupant et s'est parfois fait l'agent traducteur des directives nazies. Cette trop grande absence des Allemands, alors qu'ils sont si présents en réalité, nuit parfois à l'ancrage de l'ensemble ; Vichy est sur ce point un régime à part qu'il convient d'étudier sous toutes ses facettes. Tout cela rend, malgré d'évidentes qualités d'analyse, l'ensemble de cette définition peu structurée, le fil conducteur organisant l'argumentaire n'étant pas toujours évident à suivre, car reposant sur le foisonnement des individus présents à Vichy.

L'apport essentiel de l'ouvrage, on l'a dit, repose sur l'examen soigné des archives de la Direction des affaires criminelles et des grâces. Il rend compte de la disparité des opinions circulant à Vichy, du contrôle exercé par l'administration judiciaire et surtout il vient confirmer à son tour le peu d'implication des gouvernements successifs et de leurs ministres dans cette politique d'ordre moral, passés les premiers mois d'installation du régime. Il démontre également la relative marge de manœuvre dont disposent les juges

18. François ROUQUET, Danièle VOLDMAN (dir.), « Identités féminines et violences politiques (1936-1946) », *Les Cahiers de l'IHTP*, n° 31, octobre 1995, p. 5 et suiv.

19. Luc CAPDEVILA, François ROUQUET, Fabrice VIRGILI, Danièle VOLDMAN, *Hommes et femmes dans la France en guerre (1914-1918)*, Paris, Payot, 2003.

20. C. OLIVIER, *Le vice ou la vertu. Vichy et les politiques de la sexualité*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2005.

dans l'application des lois en matière d'ordre moral. Cependant, si l'auteur se montre plutôt habile dans l'exposé de la genèse de ces lois, les défauts d'ancrage relevés plus haut, associés à une certaine méconnaissance de la période, rendent nombre de ses interprétations approximatives voire contestables. Plus généralement, ce qui nuit véritablement, c'est un certain refus de la complexité dans la constitution de l'objet historique. On en relèvera trois exemples parmi les six catégories envisagées.

Tout d'abord l'adultère. Précisons tout d'abord que le terme « adultère » est à saisir dans son acception générale, comme un synonyme d'« infidélité conjugale », et non en tant que délit. Car dans le Code pénal, l'adultère désigne l'infidélité de la femme mariée ; et l'entretien de concubine au domicile conjugal, celle de l'homme marié à condition que les faits se soient déroulés en son habitation (p. 71-72). Or, en étayant sa démonstration sur les statistiques du *Compte général de la justice criminelle*, Marc Boninchi interprète des données concernant l'« adultère » au sens général, ce qui biaise considérablement leur sens. Ainsi, lorsqu'il écrit que la circulaire du 25 avril 1942 rappelant à l'ordre les procureurs généraux à propos du « délit d'adultère » suffit à renforcer « la sévérité des juridictions répressives » (p. 88), il ne peut justifier cette affirmation avec les statistiques du *Compte général*, sachant que celles-ci ne rapportent pas uniquement la répression du « délit d'adultère », mais également celle de l'entretien de concubine au domicile conjugal. Ici, pour vérifier l'influence réelle de la circulaire sur son objectif avoué, l'infidélité des femmes, il faudrait pouvoir distinguer ce qui, dans les statistiques du *Compte général*, tient de l'un et l'autre délit²¹. La catégorie « adultère » s'enrichit ensuite d'un troisième délit, créé par la loi du 23 décembre 1942, « tendant à protéger la dignité du foyer loin duquel l'époux est retenu par suite des circonstances de guerre ». Il s'agit là de réprimer ceux qui vivraient en « concubinage notoire avec l'épouse de celui qui est retenu loin de son foyer... » : dans ce délit, les amants sont les principaux accusés, les femmes de prisonniers (ou autre époux entrant dans la définition) n'étant que complices du délit. Marc Boninchi livre le « débat » ayant présidé à l'élaboration de ce texte (p. 89), un passage important qui vient enrichir la perception de cette loi. Mais de la même façon que précédemment, les statistiques du *Compte général* ne livrent qu'une version tronquée de la répression des infidélités conjugales. Celle-ci augmente certes, mais dans quelle mesure le nouveau délit créé par Vichy en est-il responsable ? Les statistiques nationales ne suffisent donc pas à l'interprétation. Il faut alors se pencher sur les dossiers de procédure. Marc Boninchi le fait, mais trop peu, semble-t-il : considère-t-il à l'instar de Michelle Bordeaux que « les études exhaustives de contentieux locaux intellectuellement sont peu payantes »²² ? Hormis de caustiques récits de constats d'« adultère », et la citation de quelques affaires, l'auteur n'exploite pas vraiment cette source fondamentale qu'est le dossier de procédure. Et pourtant, l'examen de la conduite des interrogatoires lui aurait par exemple permis de sexuer la perception des magistrats quant à l'infidélité conjugale : même dans un délit comme le concubinage notoire, même en l'absence de complicité – c'est-à-dire que l'amant comparait seul devant les juges – les auditions sont obsédées par la question de la sexualité

21. Pour une telle déconstruction, opérée pour 15 tribunaux correctionnels : C. OLIVIER, « Les couples illégitimes dans la France de Vichy et la répression sexuée de l'infidélité (1940-1944) », *Crime, Histoire et Sociétés*, 2005, 9/2, p. 99-123.

22. Michelle BORDEAUX, *La victoire de la famille dans la France défaite. Vichy 1940-1944*, Paris, Flammarion, 2002, p. 198.

féminine. Et inversement, certains dossiers tout d'abord instruits au titre de concubinage notoire sont requalifiés, en cours d'instruction, en adultère et complicité, délit par lequel l'épouse adultère redevient la principale accusée.

On peut bien sûr être d'accord avec certaines conclusions : la répression augmente, même s'il est vrai que l'absence de données sur les procédures de classement sans suite ne permet pas d'en saisir toute la mesure. Mais écrire que Vichy est une « parenthèse » dans l'histoire de cette répression en étayant cette conclusion sur des statistiques en hausse des années 1930 aux années 1950 (p. 102) n'est cependant guère convaincant et même, si l'on en reste là, potentiellement contradictoire avec le reste du propos. Si Vichy constitue une « parenthèse » dans l'histoire de la répression des infidélités conjugales, c'est surtout par une insistance à punir des sexualités non conjugales, poussant les investigations de l'intime bien au-delà de ce qui est nécessaire à la production du « constat », pièce d'un dossier en divorce. Durant les années noires, la procédure de divorce est considérablement ralentie²³ et la répression des infidélités ne sert plus autant que par le passé à cet usage²⁴. C'est en cela que Vichy constitue une parenthèse. L'examen des dossiers postérieurs à l'année 1944 montre cependant que la Libération n'a pas totalement refermé cette parenthèse-là. Les statistiques seules ne rendent pas compte de la complexité de cette évolution.

Malgré tout, Marc Boninchi parvient à faire ressortir quelques constantes de cette répression, comme l'accroissement des condamnations à des peines d'emprisonnement, ou le refus des juges d'annuler la considération de circonstances atténuantes et l'octroi du sursis, ainsi que le demande la circulaire du 25 avril 1942. L'idée enfin que l'attention particulière qui est portée à la fidélité des femmes de prisonniers vient quelque peu renforcer cette répression est fondée, mais Marc Boninchi ne l'étaye pas suffisamment, ni ne la quantifie.

Deuxième exemple : la prostitution, avec d'emblée une interrogation sur l'adéquation du terme « répression ». Hormis pour les proxénètes, ne s'agit-il pas plutôt d'une *surveillance*, doublée d'un *contrôle* des corps ? Concrètement, les mutations de la réglementation de la prostitution dans la France de Vichy se déclinent en trois modalités. Tout d'abord, l'État favorise les tenanciers de maisons de tolérance, autorisés à constituer leurs fonds en sociétés anonymes ou en commandite (décembre 1940), imposés fiscalement suivant le régime des spectacles de troisième catégorie (décembre 1941), intégrés au Comité d'organisation professionnelle de l'industrie hôtelière, corporation puissante et honorable (avril 1942). Ensuite, la répression du proxénétisme est renforcée (juillet 1940 et mars 1943), le législateur s'efforçant de définir le plus précisément possible l'activité des souteneurs, du proxénète au sens strict à l'entremetteur de second ordre. Enfin, une véritable collaboration sanitaire avec l'Allemagne est instaurée, le gouvernement de Vichy donnant force de loi à nombre de directives nazies, notamment en ce qui concerne l'obligation de soins, l'enfermement des filles atteintes de maladies vénériennes et la possible transgression du secret médical par les médecins chargés de cette surveillance (décembre 1942 et juillet 1943)²⁵. Marc Boninchi ne développe pas l'en-

23. Michèle BORDEAUX, « Sept ans de réflexion, divorce et ordre social (1940-1945) », dans Jacques POUUMARÉDE, Jean-Pierre ROYER (éd.), *Droit, Histoire et Sexualité*, Paris, L'Espace Juridique, 1987, p. 229-247.

24. Frédéric CHAUVAUD, « Le "crime" d'adultère à la fin du grand XIX^e siècle (1880-1914) », dans *Ordre moral et délinquance. De l'antiquité au XX^e siècle*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 1994, p. 349-356.

25. C. OLIVIER, « Aspects de la prostitution dans la France de l'Occupation allemande et de la Révolution Nationale (1940-1944) » et « Bucoliques et emmurées. Les prostituées et le régime de Vichy », *Travail, genre et société*, n° 10, 2003, p. 49-54 et p. 55-68.

semble de ces aspects, négligeant d'évoquer par exemple la réforme de la prophylaxie des maladies vénériennes, qui prévoit pourtant un « internement sanitaire » sur simple décision préfectorale. De la même façon, l'existence d'une double réglementation distinguant sur ce point la zone libre (circulaire du 15 novembre 1940), de la zone occupée (circulaire du 24 décembre 1940) est absente de l'ouvrage : en zone libre, les tenanciers ne bénéficient pas des mêmes « largesses » administratives et les prostituées ne subissent pas le même régime. Car une fois encore, les Allemands sont présents et très attentifs au phénomène prostitutionnel : c'est ainsi que les règlements imposés par Vichy – les circulaires de 1940 puis les lois et décrets de 1942-1943 concernant la prophylaxie des maladies vénériennes – sont des traductions parfois littérales de lois nazies ; cela donnant une tout autre perception des textes vichystes. Là encore, le recours à l'historiographie existante eût été utile²⁶.

L'auteur évoque également les conditions de la fermeture des maisons de tolérance à la Libération (1946) en montrant que ce projet est refusé par le gouvernement de Vichy à plusieurs reprises, alors qu'il est porté par nombre d'associations engagées dans cette lutte depuis le milieu des années 1930. Ici aussi, il faudrait parfois complexifier l'analyse. Alors que l'auteur évoque la personnalité de Marthe Richard comme « peu spécialiste de la question » (p. 206), il s'avère en fait que cette dernière connaît bien les « maisons » dont elle défend la fermeture : pensionnaire d'un de ces établissements à Nancy (enregistrée le 12 août 1905 sous la fiche n° 640), elle fut atteinte de maladie vénérienne et du s'expatrier dans la capitale, où elle continua un temps son activité. Il est clair qu'à la Libération, celle qui se définissait comme « une espionne au service de la France » avait de bonnes raisons de se consacrer vertueusement à ce combat, au moment où des rumeurs de collusion avec la Gestapo circulaient sur son compte²⁷.

Ce que montre en outre Marc Boninchi, c'est la volonté des milieux juridiques d'obtenir une correctionnalisation du racolage, sans jamais y parvenir, malgré l'avis favorable de Pierre Laval et de Joseph Barthélémy, respectivement ministre de l'Intérieur et garde des Sceaux : une proposition de loi fut adoptée sans que le gouvernement ait eu le temps de la promulguer (p. 209). Une exception eut pourtant lieu à Lyon durant quelques mois, en application des articles 119 et 120 du Code de la famille (à propos de l'outrage aux bonnes mœurs). Cependant l'auteur n'indique pas le volume des condamnations, pas plus qu'il ne détaille les termes de celles-ci ; et l'on ne sait pas s'il s'agit de la seule exception (p. 208).

Si le terme « répression » s'applique enfin, c'est bien aux proxénètes (p. 210 et *sq*) : élargissement du cadre répressif, accroissement des peines et mise en place d'une procédure d'internement administratif sans décision judiciaire. De la même façon que pour tout ce qui précède, le récit de la genèse de la loi constitue l'apport le plus important.

Dernier exemple : l'avortement. Marc Boninchi revient sur le « symbole » de cette répression : la condamnation à mort et l'exécution d'une blanchisseuse de Cherbourg en 1943. Il rétablit ce faisant une vérité méconnue – un homme a été également condamné à mort et exécuté pour les mêmes faits (p. 290) –, sauf que l'on distingue presque entre les lignes, l'idée d'un rattrapage de l'équilibre entre les sexes : une femme et un homme

26. Voir notamment Alfred SCHEIBER, *Un fléau social. Le problème médico-policié de la prostitution*, Paris, Librairie de Médecis, 1946 ; A. CORBIN, *Les filles de noce*, *op. cit.* ; I. MEINEN, *Wehrmacht und prostitution im besetzten Frankreich*, *op. cit.* ; C. OLIVIER, « Aspects de la prostitution », *art. cit.*

27. Cf. par exemple Elisabeth COQUART, *Marthe Richard, de la petite à la grande vertu*, Paris, Payot, 2006.

exécutés pour les mêmes faits alors qu'une « historiographie partisane » aurait créé le simulacre d'une répression exclusivement tournée vers les femmes. Or, on notera que l'un et l'autre ne sont pas condamnés dans les mêmes termes. Il suffit de parcourir le dossier de Marie-Louise G. pour comprendre qu'elle n'est pas uniquement exécutée pour la vingtaine d'avortements avoués : elle est une anti-France faite femme, tour à tour avorteuse, prostituée, adultère, avortée, atteinte de maladie vénérienne..., mauvaise mère vivant dans l'oisiveté²⁸. D'autres avorteuses par habitude, bien plus « assidues » que cette dernière, n'ont pas été déférées au Tribunal d'État, étant condamnées en correctionnelle à des peines inférieures aux prévisions de la loi, sans même que le Parquet ne fasse appel. Sans étayer plus avant son hypothèse, Marc Boninchi estime (p. 289), même s'il écrit au conditionnel, que les avorteuses d'habitude n'ont pas été épargnées par les tribunaux correctionnels. En fait, l'étude d'un certain nombre de dossiers de procédure montre que la sévérité des juges n'est pas uniforme, que l'objet principal des poursuites, l'avortée, ne correspond pas à celui de la loi, l'avorteuse.

Concernant l'analyse de la répression, on peut faire les mêmes remarques que pour l'adultère. Car derrière le terme « avortement » se dissimulent en fait trois types de délits : celui commis par la femme enceinte, qu'elle ait agi seule ou pas, celui imputable à l'avorteuse, auxquels s'ajoutent d'éventuelles complicités. On ne peut donc déterminer si la répression met l'accent sur l'une ou l'autre catégorie, si elle s'attache à punir tout particulièrement la pratique de manœuvres anticonceptionnelles ou la volonté agénésique. Il semble que ce soit cette dernière catégorie qui soit davantage pourchassée. Nombre d'avorteuses sont en effet qualifiées complices dans un dossier de procédure afin que la femme ayant désiré interrompre une grossesse soit la principale accusée.

Au total, l'ouvrage laisse une impression d'inachèvement. Resserré à la seule étude de la genèse des lois, il aurait pu tirer davantage parti de l'historiographie existante, déjà très variée, de manière à enrichir l'objet complexe qu'est le gouvernement de Vichy, en y apportant un éclairage complémentaire, plutôt que de risquer, finalement, d'en simplifier par trop l'analyse.

Cyril OLIVIER

DAVID K. JOHNSON,

The Lavender Scare.

*The Cold War Persecution of Gays
and Lesbians in the Federal Government,*

Chicago, The University of Chicago Press, 2004.

homosexualité, espionnage et soupçons de trahison. La France de l'entre-deux-guerres rapproche homosexualité et communisme, du fait de la tolérance relative affichée alors par l'URSS sur les questions de mœurs. Ce soupçon est relancé après la Seconde Guerre mondiale : tandis qu'en Angleterre éclate l'affaire des « espions de Cambridge », homosexuels passés à l'Est, aux États-Unis, la « chasse aux sorcières » lancée par McCarthy contre les « rouges » se double d'une campagne contre les homosexuels, entraînant le renvoi de milliers de fonctionnaires.

28. C. OLIVIER, « Vie et mort d'une avorteuse. L'affaire de la "blanchisseuse de Cherbourg". 1943 », *L'Histoire*, n° 280, octobre 2003, p. 95-100.

C'est cet épisode méconnu de l'histoire américaine que David K. Johnson entreprend d'analyser dans un ouvrage qui explore les arcanes de la politique anti-homosexuelle au temps de la Guerre froide. S'appuyant sur des documents fédéraux récemment accessibles aux chercheurs, des archives inédites de la *Mattachine Society of Washington* et des entretiens conduits avec des victimes des purges, il montre comment l'émergence du militantisme « homophile », au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, est en partie liée à cette campagne homophobe. Ainsi, tandis que le sénateur Joseph McCarthy concentrait ses attaques sur le danger communiste à l'intérieur du Département d'État, plusieurs de ses collègues, en particulier le sénateur du Nebraska Kenneth Gerry, laissaient entendre que celui-ci avait été infiltré à tous les niveaux par des « pervers », et que l'URSS détiendrait désormais une liste d'homosexuels occupant des postes stratégiques, initialement compilée par Hitler à des fins d'espionnage. David K. Johnson montre bien cependant que, loin d'être la marotte d'un démagogue, l'obsession anti-homosexuelle qui se déploie alors est profondément ancrée au cœur de l'appareil fédéral et déborde largement l'épisode du McCarthysme.

Dans le contexte de Guerre froide, les valeurs morales traditionnelles sont présentées comme une arme contre la dégénérescence et la subversion communiste. Dès 1947, des membres républicains du Congrès avaient commencé à exprimer leur inquiétude quant à la présence éventuelle d'homosexuels au cœur du système fédéral, et en février 1950, John Peurifoy, responsable de la sécurité au Département d'État révéla, en réponse aux attaques de McCarthy, le renvoi de 91 fonctionnaires convaincus d'homosexualité, semblant ainsi entériner la justesse des attaques déployées contre la « menace mauve », et suscitant une vive émotion dans l'opinion publique. L'association qui était faite constamment entre homosexuels et communistes, couramment résumée par l'expression « homintern »²⁹, entretenait la confusion quant au danger représenté par la présence de gays et de lesbiennes au sein de l'appareil fédéral. De fait, ceux-ci n'étaient pas tant accusés de déloyauté, à l'instar des communistes ou des espions, que considérés comme un « risque pour la sécurité », de même que les alcooliques ou les « bavards », auxquels ils étaient d'ailleurs étroitement associés. Présenté par le discours médical comme instable et fragile, l'homosexuel, aisément manipulable, et à la merci d'une dénonciation, devenait une proie idéale pour les maîtres chanteurs. On suspectait d'ailleurs les communistes non seulement de se servir des homosexuels comme d'une arme pour obtenir des secrets d'État, mais aussi d'encourager l'homosexualité, afin d'affaiblir, à long terme, la résistance nationale.

Ainsi, que ce soit par inconséquence ou sous la contrainte, l'homosexuel était susceptible de divulguer des informations essentielles à la sécurité du pays. La bureaucratie fédérale, assimilée à une mère surprotectrice et castratrice, était rendue responsable de l'augmentation apparente du nombre d'homosexuel(le)s. Le fonctionnaire fédéral était tenu pour d'autant plus suspect qu'il s'inscrivait en porte-à-faux avec l'idéal traditionnel de virilité qui rejetait le salariat comme avilissant et valorisait en revanche l'entreprise individuelle et les professions libérales. Arthur Guy Mathews, auteur d'un livre intitulé *Is Homosexuality a Menace?* (1957), exemple parmi d'autres de l'abondante littérature de caniveau alors dédiée au péril mauve, décrivait Washington comme « un terrain de jeu

29. Elle avait été utilisée dès les années 1930 pour désigner le groupe de poètes et d'écrivains britanniques homosexuels et sympathisants communistes réunis autour de W. H. Auden, Christopher Isherwood et Stephen Spender.

homosexuel» et faisait de l'homosexualité «la bombe atomique de Staline». Ce qui au départ apparaissait comme une manœuvre politique destinée à embarrasser l'administration Truman se transforma en stratégie à long terme.

«La menace mauve», à la différence du danger communiste, ne mobilisa pourtant que peu de temps l'intérêt des médias. La mise en cause des fonctionnaires gays n'était pas l'occasion de mises en scène spectaculaires, afin d'éviter de renforcer les préjugés à l'égard de l'administration fédérale, et les victimes elles-mêmes avaient intérêt à ne pas ébruiter les raisons de leur renvoi. En 1957, on estimait à 5 000 les homosexuel(le)s qui auraient déjà ainsi perdu leur emploi. L'anonymat dans lequel étaient maintenues les victimes était d'autant plus remarquable qu'il renforçait le sentiment de menace : l'homosexuel invisible était le plus dangereux, car il pouvait agir à l'insu de tous. En même temps, cette incapacité à isoler l'homosexuel jetait la suspicion sur l'ensemble du personnel et contribuait à redéfinir les frontières de la masculinité et la manière dont chacun construisait son identité personnelle. Alors même que les femmes représentaient 40 % du personnel fédéral, les hommes étaient majoritairement touchés par les purges. Cette situation s'explique à la fois par le maintien des femmes dans des positions subalternes, objets d'une moindre attention de la part des services de sécurité et par les méthodes employées par ceux-ci pour identifier les personnes à risque. Outre les dénonciations, ils s'appuyaient en priorité sur les rapports de police qui relataient les arrestations opérées le plus souvent dans les lieux publics, comme Lafayette Park, alors centre de la vie gay de Washington, mais qui renvoyaient à des modes de rencontre et de drague différents des habitudes lesbiennes, davantage centrées sur la sphère privée. L'un des intérêts de l'ouvrage de Johnson est d'ailleurs d'établir une généalogie détaillée de la mise en place d'une subculture gay et lesbienne visible, sinon flamboyante, à Washington à partir des années 1930 : la Grande Dépression, puis la Seconde Guerre mondiale, virent ainsi l'arrivée dans la capitale de nombreux jeunes gens désireux à la fois de profiter des opportunités en matière d'emploi offertes par le gouvernement fédéral dans le cadre du New Deal, et de fuir le climat moralement oppressant de leur région d'origine et profiter de l'anonymat de la grande ville.

Pour tous les homosexuels qui avaient un emploi lié de près ou de loin au gouvernement fédéral, dissimuler son orientation sexuelle devint une question de survie. Des stratégies étaient mises en œuvre, et des gays et des lesbiennes se présentèrent par exemple comme des couples hétérosexuels. Beaucoup cependant virent leur vie transformée, et parfois ruinée : être renvoyés pour homosexualité signifiait pour beaucoup ne pas pouvoir retravailler dans le secteur pour lequel ils étaient qualifiés, de nombreuses entreprises privées répugnant à engager des personnes qui étaient considérées comme peu fiables et «à risque». Cette situation de rupture contribua à fixer des identités désormais fondées non plus tant sur l'inversion de genre que sur l'orientation sexuelle. Les catégories homosexuels/hétérosexuels s'essentialisèrent.

La fondation, en 1951, par Harry Hay, de la *Mattachine Society*, une organisation de défense des droits des homosexuels, fut une autre réponse aux attaques dont ceux-ci étaient alors victimes. D'abord basée en Californie, elle essaima dans plusieurs grandes villes. Frank Kameny, un astronome qui avait perdu tout espoir de carrière après son renvoi des services cartographiques de l'armée pour soupçon d'homosexualité, fonda une branche à Washington en 1961, après avoir tenté, sans succès, de porter son cas devant la Cour Suprême. Se présentant comme des «citoyens homosexuels» et non comme des «homosexuels», les membres de la *Mattachine Society* déployèrent un arsenal de plus en plus sophistiqué de moyens médiatiques et juridiques pour faire reconnaître leurs droits.

À partir de 1965, des manifestants se relayèrent devant la Maison Blanche et d'autres institutions publiques pour protester contre les discriminations dont ils étaient victimes. Il fallut cependant attendre 1975 et plusieurs procès pour que soit mis un terme à l'exclusion des homosexuel(le)s du gouvernement fédéral.

Pour David K. Johnson, les manifestations de 1965 marquent un tournant dans l'histoire des gays et des lesbiennes américains, aussi important que les émeutes de Stonewall, qui en ont en partie effacé la mémoire. En rappelant ces étapes de la lutte pour les droits des homosexuels, il attire notre attention sur les continuités, plutôt que les ruptures, qui existent entre mouvements homophiles et mouvements révolutionnaires. Il nous invite également à nous interroger sur les répercussions de la campagne contre la « menace mauve » au delà du territoire américain. Les mesures d'exclusion concernant les homosexuel(le)s auraient en effet touché la plupart des organisations internationales qui avaient partie liée avec les États-Unis, comme l'Unesco, la banque mondiale ou le FMI, ainsi que nombre de leurs alliés au sein de l'OTAN. Les gouvernements britannique, canadien et australien, en particulier, s'alignèrent sur le modèle américain en la matière.

Florence TAMAGNE

CHRISTELLE TARAUD,

*La prostitution coloniale : Algérie, Tunisie,
Maroc (1830-1962),*

Paris, Payot, 2003, 495 p., 25 €.

Depuis l'ouvrage désormais classique d'Alain Corbin, l'histoire de la prostitution a connu tant en France qu'à l'étranger un développement impressionnant, qui a permis de jeter une lumière inattendue non seulement

sur le rapport entre les sexes mais aussi sur les structures de pouvoir dans la société. Dans ce livre, issu de sa thèse, Christelle Taraud cherche à comprendre la vie des femmes, au lieu de celle des clients, et les réseaux des maisons de passe, des proxénètes et des règlements qui pèsent sur leur existence dans le Maghreb. Elle tente une histoire totale du fait prostitutionnel qui met la violence ainsi que la vénalité sexuelle au cœur même de la domination coloniale.

Non que la colonisation ait imposé la vénalité sexuelle. Dans son premier chapitre, l'auteure dépeint un tableau nuancé de l'offre sexuelle dans le Maghreb d'avant 1830, qui cède la place vers la fin du siècle à une tarification rigoureuse des prestations et une séparation des services. Elle souligne la diversité de statuts et de conditions avant la colonisation, l'ambiguïté des lieux de la prostitution et de la frontière indécise entre celle-ci et la courtisanerie d'un côté et l'esclavage de l'autre. Limité en principe à quatre épouses légitimes, le Maghrébin musulman peut s'octroyer autant d'esclaves qu'il le veut. Celles-ci occupent souvent les conditions les plus subalternes, mais certaines, même étrangères et esclaves, se retrouvent au plus haut degré du pouvoir. Comme l'auteure nous l'explique, la fluidité des rapports sociaux permet aux esclaves de donner naissance à des dynasties, d'être les favorites en titre des deys, beys, sultans ou caïds nord-africains. Hadj Thami el Glaoui, par exemple, avait plusieurs concubines dans son harem ; c'est son fils aîné, Brahim (1911-1970), fils d'une esclave circassienne, qui lui succède à la tête du caïdat de Telouet.

Cet univers de domestiques-esclaves existe à côté d'un autre, au moins aussi complexe, celui de la courtisanerie, des femmes galantes de tous les milieux sociaux. Souvent femmes de lettres poétesses, danseuses ou chanteuses, les courtisanes se définissent comme des artistes et des hôtessees qui ont pour vocation de distraire les clients lors des

fêtes familiales et religieuses, dans des lieux traditionnels de loisirs, ou bien à leur domicile. Il existe apparemment, même si les sources sont quasi-muettes là-dessus, des filières de formation et des maîtres pour contrôler l'accès à la profession, et l'emploi du titre *usta* pour certaines d'entre elles suggère, d'après Ch. Taraud, un statut professionnel élevé, égal à celui des hommes. Puisque les femmes mariées dansent entre elles mais rarement devant les hommes, la présence des danseuses est souvent obligatoire dans la vie quotidienne. Comme les femmes de lettres, elles peuvent danser chez elles pour des amis ou dans les lieux publics au moment de certaines fêtes religieuses, les grands rites de passages familiaux et agricoles. Elles sont donc bien intégrées à la vie sociale, culturelle et religieuse de la région. Les « clients » sont toujours obligés de respecter des normes de conduites imposées par des réseaux communautaires.

Comme beaucoup d'autres études récentes, ce livre souligne que la mainmise de l'État et la modification de la sexualité mettent fin à cet équilibre vers la fin du XIX^e siècle. Travaillant surtout à partir de sources françaises, l'auteure en profite pour étudier la réglementation dans l'ensemble des territoires maghrébins, approche rare dans l'historiographie de l'Afrique du nord coloniale. Le projet réglementaire se situe donc au cœur de l'ouvrage. En lisant entre les lignes des rapports français, l'auteure cherche à comprendre les effets de l'action réglementaire sur la vie quotidienne des femmes du Maghreb. L'inscription des filles soumises se fait d'abord dans les registres de la police des mœurs : nom, prénoms, surnoms et sobriquets ; date et lieu de naissance ; noms du père et de la mère ; professions antérieures éventuelles ; adresse et lieux de prostitution. En outre, elles doivent fournir six photos d'identification pour le registre matricule, pour le centre de salubrité, le livret sanitaire et le fichier central. Si elles ne sont pas contrôlées « positif » à la visite sanitaire obligatoire, elles reçoivent une carte qui devient un laissez-passer pour l'ensemble du territoire. Cette inscription peut se faire à titre volontaire ou d'office. Une femme, européenne ou « indigène », qui se fait remarquer par les services de police, peut être conduite au commissariat pour remplir les formalités, après interrogatoire par le commissaire ou un de ses adjoints.

L'importance et la permanence du quartier réservé pour la prostitution coloniale constituent sa grande originalité par rapport à la situation en métropole. L'auteure renverse ici l'image des colonies comme laboratoires. D'après A. Corbin, rares étaient les villes en France au XIX^e siècle qui possédaient un quartier réservé et dans la plupart des cas, c'était une rue plutôt qu'un quartier désigné. Or, dans le Maghreb, les administrations coloniales inventent un système d'exception destiné surtout aux prostituées « indigènes ». En effet, plus on descend dans la hiérarchie prostitutionnelle, plus la clôture se durcit. Ces quartiers offrent un terrain de choix pour toutes sortes de trafics et jeux d'influence, dont le livre dresse un bilan détaillé.

L'archétype de ces zones de débauche se trouve à Casablanca, au quartier Bousbir, d'abord un quartier mal famé au sud-est de l'ancienne médina, au-delà de Bab Marrakech. Pour sauver la réputation de la plus moderne des villes du Maroc, les pouvoirs publics décident, au cours des années 1920, de construire un quartier à quelques kilomètres du centre – quartier réservé au commerce de la chair. Bousbir appartient à la municipalité, mais cette dernière met à disposition des concessionnaires les terrains sur lesquels ils peuvent édifier les maisons closes et les commerces, qui sont ensuite l'objet d'une redevance de location versée à la ville. Présenté souvent comme un modèle, Bousbir offre en fait des conditions déficientes en matière sanitaire, sans aération suffisante ou eau courante. On n'y trouve ni préservatifs, ni pommade antiseptique. On a même oublié le dispensaire de prophylaxie vénérienne, pourtant la clé de voûte du système ! Partout dans

le Maghreb, les femmes obligées de loger où elles se prostituent sont assujetties au contrôle du poste de garde policier et militaire, et elles sont soumises à des visites sanitaires obligatoires et coûteuses, sans parler de la surveillance de la tenancière ou du proxénète qui leur permet rarement de gagner plus que des sommes modiques.

L'ambition d'une histoire totale permet ici de suivre de nombreuses pistes intéressantes, mais elle a l'inconvénient de partir dans tous les sens. Il y a plusieurs thèses dans cette thèse – sur les conséquences de la conquête, sur l'exclusion, sur les rapports entre dominants et dominées, autant de questions majeures – qui se complètent, mais dont les rapports les unes aux autres et surtout les périodisations ne sont pas suffisamment expliqués. Globalement, la prostitution coloniale apparaît ici comme faisant l'objet d'un effort désespéré de la part des pouvoirs publics pour imposer un système carcéral qui a déjà été testé, sans succès, un siècle auparavant en métropole. Mais elle apparaît comme un bloc, sans évolution cohérente dans les trois territoires. On souhaiterait une comparaison plus systématique entre ces trois zones, pour comprendre les rapports entre les deux protectorats et l'Algérie. On pourrait également attendre une discussion de la nature et des limites d'une documentation essentiellement française. L'auteure fait néanmoins preuve d'une créativité impressionnante avec les sources disponibles. Sans état civil ou témoignages directs, elle réussit par plusieurs biais, notamment une lecture des tatouages, à retrouver des traces de la subjectivité des femmes assujetties en position subalterne.

Clifford ROSENBERG